

Suppression des taudis.—A cause de l'extrême pénurie de logements, on n'a pas poussé la suppression des taudis ces dernières années. Cependant, une subvention a été approuvée en 1948 pour aider à la suppression des taudis dans la ville de Toronto.

Habitations rurales.—Si une ferme est libre d'hypothèque ou de charge, le montant du prêt est limité au moindre de trois montants: \$5,000, le coût de construction de la maison, ou les deux tiers de l'évaluation de la ferme. Si la ferme est déjà grevée d'une hypothèque ou autre charge, le montant du prêt est le montant le moindre de \$8,000, de la somme du coût de la construction et des dettes existantes ou des deux tiers de l'évaluation de la ferme. Les prêts pour la construction de nouvelles habitations rurales sont remboursables durant une période d'au plus 20 ans et portent un intérêt de 4½ p. 100 par année, calculé deux fois l'an.

Prêts pour l'agrandissement de maisons.—Ces prêts visent à permettre la transformation de maisons déjà construites afin de créer d'autres unités de logement complète. Les conditions de prêt sont les mêmes qu'en 1946 (voir p. 611 de l'Annuaire de 1947).

Recherches sur le logement et aménagement régional.—Les recherches et l'aménagement portent sur les domaines suivants: enquêtes économiques et statistiques, enquêtes techniques sur les matériaux, l'équipement, les normes, etc., et plans de maisons. En 1947, le Conseil national de recherches a créé une Division de recherches sur la construction afin d'exécuter la majeure partie des travaux de recherches techniques et de laboratoire relatifs aux méthodes et aux matériaux de construction.

Règlements du logement d'urgence.—Ces règlements visent à aider les municipalités à transformer des maisons inhabitées, des casernes ou autres immeubles appropriés en vue d'y loger des familles en réelle détresse ou dans une situation pénible faute d'abri. En fin de 1948, on comptait 10,304 unités aménagées par des municipalités, des universités et l'Administration des logements d'urgence. Comme les règlements ont été révoqués à compter du 31 décembre 1948, l'activité de 1949 s'est résumée à terminer les travaux commencés.

Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.—Un programme entrepris en vertu de cette loi comporte la construction de maisons sur de petits emplacements situés en dehors des régions urbaines. L'entreprise relève du ministre des Affaires des anciens combattants. (Voir aussi le chapitre XXVIII sur les Affaires des anciens combattants.)

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.—Cette loi tend à améliorer les conditions d'existence sur la ferme grâce à l'électricité, la réfrigération, des systèmes de chauffage, des services d'eau, etc. Elle est étudiée plus au long au chapitre XI, pp. 426-427.

Section 2.—Construction d'habitations au Canada

On estime que 81,243 nouvelles unités de logement ont été achevées au Canada en 1948, y compris 5,146 unités ajoutées par voie de transformation, contre 79,359 unités en 1947. Cela porte le total des maisons achevées depuis quatre ans à 276,516. En fin de 1948, plus de 56,000 unités de logement sont en voie de construction au Canada. En 1948, environ 76 p. 100 des habitations achevées sont si-